

CLAP

FICHE N°X260**Version : 1****Directive 2014/68/UE**

Accepté par le CLAP : 10/03/2021

Référence Directive : Annexe I

Sujet : EES fabrication - Limites d'application**Question :** Les exigences essentielles de sécurité de l'annexe I de la DESP s'appliquent-elles à tous les éléments constitutifs d'un équipement sous pression ?**Réponse :** Les exigences essentielles de sécurité de l'annexe I de la DESP ne s'appliquent qu'aux parties qui contribuent à la résistance à la pression (PCRP) et aux parties directement rattachées aux PCRP qui ne sont pas elles-mêmes des PCRP, telles que définies dans la fiche CLAP X207 (Orientation DESP J-09).